



RÈGLEMENT

12^{ème} Défi Vélo Bruno KOHLHUBER des Sapeurs-Pompiers Le Mans 2025 A l'occasion du 131^{ème} Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France

Article 1 - Comité d'Organisation :

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Sarthe, réunie au sein du Comité d'Organisation **Sarthe 2025** organise, à l'occasion du 131^{ème} Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France au Mans le 12^{ème} Défi Vélo Bruno KOHLHUBER des Sapeurs-Pompiers de France, trait d'union entre les différents départements et la ville organisatrice du Congrès National.

Le 131^{ème} Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France se déroulera du 8 au 11 octobre 2025 au Centre des Expositions du Mans ainsi que sur le site du circuit des 24 heures du Mans (72000 Le Mans).

Article 2 - Objectifs du Challenge

Relier son département, ville préfecture ou autre (au choix de l'équipe de l'Union départementale), à la ville organisatrice du Congrès national des Sapeurs-Pompiers de France à Le Mans, en randonnée à vélo, seul, en groupe, en intégralité, ou en relais. Le trophée du 12^{ème} Défi Vélo Bruno KOHLHUBER des Sapeurs-Pompiers de France Le Mans 2025, mis en jeu, sera remis à l'équipe ou aux cyclistes ayant accompli le plus grand nombre de kilomètres cumulés (addition du nombre de kilomètres parcourus par tous les cyclistes), et des points attribués lors du passage aux points remarquables du département de la Sarthe.

Le Comité d'Organisation **Sarthe 2025** propose, si vous le souhaitez, une découverte de la Sarthe à travers plusieurs lieux remarquables. Le passage à chaque lieu remarquable permettra aux cyclistes de remporter des points supplémentaires (100pts). Il devra être validé par une photo prise devant le panneau identifié sur chaque point remarquable.

Les lieux remarquables identifiés vous seront communiqués ultérieurement.

La bonne foi étant de mise dans un challenge amical, les équipes déposeront à l'avance leur parcours et plan de route prévus, décrivant les étapes et le nombre de kilomètres, les noms des cyclistes. Le jeudi 9 octobre à 8h45 au stand jury sur le circuit Bugatti au niveau de la ligne droite des stands, les équipes signeront la feuille de route, attestant des kilomètres réalisés. En cas d'égalité, le jury national de la **CFCSPP** et le Comité d'Organisation **Sarthe 2025** seront souverain et pourront prendre en compte des critères comme l'âge ou la mixité des équipes.

Article 3 - Condition de participation

A - Peuvent participer au 12^{ème} Défi Vélo Bruno KOHLHUBER des Sapeurs-Pompiers de France Le Mans 2025, tous les adhérents à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en qualité de membres actifs ou de membres associés, qu'ils soient Sapeurs-Pompiers ou Personnels Administratifs et Techniques des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, âgés de plus de 18 ans.

Ils devront de plus être adhérents à leur Union Départementale (signature du Président de l'UD sur le bulletin d'engagement de l'équipe).

On entend par adhérents, les membres à jour de leur cotisation suivants :

- Membres actifs : les Sapeurs-Pompiers Volontaires, Professionnels, Militaires (CFCSPP, BSPP, BMPM, UIISC, en activité)
- Membres associés : les Anciens Sapeurs-Pompiers, les Sapeurs-Pompiers ayant spécifiquement en charge les Services d'Incendie et de Secours dans les entreprises et les services publics, les Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés des Services d'Incendie et de Secours, des Unions Départementales et Régionales et de la Fédération (FNSPP). Peuvent également participer les Sapeurs-Pompiers de MONACO en activité.

B - Le nombre de cyclistes et accompagnateurs par département n'est pas limité. Il ne s'agit pas d'une compétition au sens usuel du terme, mais d'un défi visant à réunir des personnes motivées par le même objectif. Les équipes constituées par département, pourront comprendre autant de participants qu'elles le souhaitent, mais celles-ci devront impérativement, tout

le au long du parcours, respecter le code de la route et notamment les règles liées au déplacement de groupes de cyclistes.

C - Aucune sélection n'est effectuée pour participer, les coureurs de tous les niveaux peuvent s'engager à la seule condition d'appartenir à une unité de Sapeurs-Pompiers depuis le 1er janvier de l'année en cours.

Attention : Tout faux document établi dans le but d'engager un participant qui ne répond pas aux critères entraînera la disqualification de l'équipe.

D - La participation d'une délégation étrangère pourra être autorisée après étude de la candidature par la **CFCSPP** et le Comité d'Organisation **Sarthe 2025**

Article 4 - Champion du Circuit Bugatti KOM et QOM STRAVA :

Cette année pour le 12ème défi vélo, un challenge supplémentaire. Eh oui, comme vous nous l'avez demandé, nous vous proposons de rouler sur le circuit Bugatti. Une session de roulage aura lieu le jeudi 9 Octobre 2025 de 10h00 à 12h00 (bien sûr en vélo). Important : les kilomètres cumulés lors de cette session de roulage ne sont pas comptabilisés dans le challenge. Le circuit Bugatti sera identifié comme segment. Ainsi vous pourrez vous mesurer à d'autres cyclistes et devenir le détenteur du tour le plus rapide de cette matinée.

Pour cette performance, nous récompenserons le KOM (Roi de la montagne) et la QOM (Reine de la montagne) via STRAVA. Seuls les cyclistes ayant téléchargé STRAVA seront classés. Pour les abonnés STRAVA, je vous invite à rejoindre le club du «12ème défi vélo Bruno KOHLHUBER» que vous pouvez facilement retrouver sur l'application STRAVA.

Vous devrez télécharger votre performance sur l'application STRAVA juste après la fin du roulage (12h00) afin que l'on puisse récompenser rapidement le Roi et la Reine.

Organisation : du jeudi 9 octobre 2025

Un petit déjeuner d'accueil vous est offert au niveau de la ligne droite des stands du mythique circuit des 24h à partir de 8h30.

Par souci de sécurité, les départs se feront par vagues de plusieurs cyclistes, premier départ à 10h00.

Pour clôturer cette matinée conviviale nous partagerons un verre de l'amitié vers 13h00.

Important : La cérémonie des prix se déroulera en même temps que le roulage. Une tranche horaire vous sera donnée suite à la validation des kilomètres au stand jury. Chaque équipe s'arrêtera sur le podium quelques minutes pour être récompensée.

Article 5 - Engagements :

Les cyclistes et accompagnateurs devront obligatoirement : remplir le bulletin d'engagement pour participer au 12^{me} Défi Vélo Bruno KOHLHUBER des Sapeurs-Pompiers de France Le Mans 2025, avec l'attestation de l'Union Départementale signée par son Président, et fournir un certificat médical de moins d'un an (qui peut être collectif), établi par un médecin sapeur-pompier ou par un médecin civil.

Article 6 - Frais d'engagement et Inscription :

A - les frais d'engagement, de 13,00 € par cycliste et de 7,00 € par accompagnateur, seront demandés pour participer au 12^{me} Défi Vélo Bruno KOHLHUBER des Sapeurs-Pompiers de France Le Mans 2025, à savoir que 1 euro par coureur et accompagnateur sera retenu dans cette inscription afin de remettre un chèque à l'ordre de l'ODP le jour d'arrivée du défi vélo au stand de l'ODP au congrès national.

B - Possibilité de prendre un panier repas après réservation. Le coût du panier repas (1 sandwich, chips, une pomme et une petite bouteille d'eau) sera de 6€. Ils seront distribués le jeudi 9 octobre 2025 entre 12h30 à 13h00.

Tous les dossiers d'engagements devront être accompagnés du chèque ou justificatif de virement pour valider l'inscription (libellé à l'ordre de : **CFCSPP 12ème Défi vélo Le Mans 2025.**)

C - Toutes les demandes d'engagements devront être accompagnées du dossier complet par **équipe avant le 1^{er} octobre 2025**, date de limite de réception des inscriptions.

L'inscription au 12ème Défi Vélo Bruno KOHLHUBER des Sapeurs-Pompiers de France Le Mans 2025, n'implique aucune prestation d'hébergement ou de restauration par le Comité d'Organisation **Sarthe 2025** et la **CFCSPP**. Les équipes doivent gérer leur parcours et leur séjour dans la Sarthe.

Article 7 - Droits et obligations du Comité d'organisation et de la CFCSPP :

A - Droits :

L'engagement au 12^{ème} Défi Vélo Bruno KOHLHUBER des Sapeurs-Pompiers de France Le Mans 2025 implique que les cyclistes et accompagnateurs aient bien pris connaissance du règlement du Comité d'Organisation **Sarthe 2025** et de la **CFCSPF** et qu'ils en acceptent toutes les clauses. Le responsable devra signer le bulletin d'engagement et écrire la mention manuscrite "**Ayant pris connaissance du règlement**".

Les cyclistes et accompagnateurs doivent se soumettre à toutes les formalités exigées pour les contrôles avant le départ et après l'arrivée (remise des récompenses, point presse, etc...).

B - Sanctions :

Le jury national de la CFCSPF, composé de membres du Comité d'Organisation **Sarthe 2025** et de la direction de l'arbitrage de la CFCSPF, est habilité à disqualifier toute équipe ne respectant pas le règlement.

C - Droit à l'image :

Tous les participants acceptent que les images (photographies, vidéos...), sur lesquelles ils sont susceptibles de figurer soient utilisées sur nos différents supports (brochure, site internet, etc...).

Article 8 - Sécurité :

A - Tous les participants, individuels ou en équipe s'engagent à respecter le code de la route tout le long de leur parcours, où ils seront considérés comme randonneurs cyclistes et selon la réglementation préfectorale des départements traversés.

B - Les éventuels véhicules accompagnateurs ne devront pas être une gêne à la circulation des autres usagers de la route, tout au long de leur parcours.

C - Le port du casque réglementaire conforme au règlement de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) est obligatoire tout au long de l'étape pour tous les cyclistes et une tenue adaptée aux conditions de circulation et de visibilité. Pour le parcours de nuit ou durant des périodes de faible luminosité, les cyclistes devront respecter le code de la route qui impose le port du gilet haute visibilité, les bicyclettes seront équipées de dispositifs d'éclairages avant et arrière. Les accompagnateurs devront également avoir des gilets de haute visibilité.

Article 9 - Classements :

A - Classement :

Il sera établi un classement de chaque équipe ou participation individuelle.

Sera pris en compte, le nombre de kilomètres réellement parcourus à vélo depuis la ville de départ et à l'arrivée au Centre des Expositions du Mans par l'ensemble des participants, sur la déclaration du responsable de l'équipe ou du participant (si seul). Les kilomètres effectués le jeudi 9 octobre ne seront pas pris en compte dans le décompte des points.

B - Innovation du challenge 12^{ème} Défi Vélo Bruno KOHLHUBER des Sapeurs-Pompiers de France Le Mans 2025 :

Le challenge Bruno KOHLHUBER de la FNSPF sera remis à l'équipe dont les cyclistes auront cumulé le plus Kms individuellement cumulant le plus de KMS (addition du nombre de kilomètres parcourus par les cyclistes).

C - Ce challenge de la FNSPF est acquis définitivement.

Toutes les équipes ou les participants individuels au 12^{ème} défi vélo Bruno KOHLHUBER des Sapeurs-Pompiers de France Le Mans 2025 recevront un trophée et chaque participant recevra un ou plusieurs lots.

D - Diffusion des classements :

La CFCSPF publiera les résultats à l'occasion de la cérémonie de remise du challenge, des trophées et des lots. Les résultats seront consultables sur le site Internet de la CFCSPF www.cfensp.fr.

Article 10 - Aptitude physique et assurance :

A - Aptitude physique :

Il est obligatoire que tous les participants non licenciés à la FFC au 12^{ème} Défi Vélo Bruno KOHLHUBER des Sapeurs-Pompiers de France Le Mans 2025 s'assurent auprès d'un médecin de leur aptitude à pratiquer le cyclisme. Un certificat médical datant de moins d'un an devra être annexé au bulletin d'engagement.

B - Assurances :

Tous les participants au 12^{ème} Défi Vélo Bruno KOHLHUBER des Sapeurs-Pompiers de France Le Mans 2025 doivent être assurés pour les risques corporels et matériels se rapportant à la pratique du cyclisme dans le cadre de leur Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

Les organisateurs seront assurés pour les responsabilités qui leur incombent. Toutefois, le Comité d'Organisation **Sarthe 2025** et la CFCSPF déclinent toute responsabilité en matière de vol ou de détérioration des effets et des machines des participants, que ce soit tout au long du parcours, ou sur le site du congrès national du Mans.

Le dossier d'engagement sur les Sites Internet : www.cfensp.fr - www.pompiers.fr.

La date limite de réception des inscriptions est fixée au : **1^{er} octobre 2025**

Pour toute information concernant le dossier d'inscription s'adresser:

A Jean-Jacques MARTEL - Tél : 06.14.20.79.10 E-mail : martel.cocmef@orange.fr

Responsable du défi vélo Bruno KOHLHUBER Le Mans 2025 au sein de la CFCSPF

Les dossiers complets doivent être envoyés à :

Jean-Jacques MARTEL Défi vélo Le Mans 2025

12, rue Saulnier 78410 BOUAFLE

Contacts supplémentaires avec l'organisation du Comité d'Organisation Sarthe 2025 :

METIVIER Philippe: 06 28 35 59 25

COLLÉE Stéphane: 06 76 11 78 60

Coordination Française de Cyclisme des Sapeurs-Pompiers de France (CFCSPF)

Affiliation à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France N° 780900 Coord-Cyclisme

Affiliation à la Fédération Française de Cyclisme (FFC) - N° 12 78 240

Siège social : 29, rue des Jonquilles 87200 CHAILLAC SUR VIENNE

Tél.: 06.69.52.89.03 - Thierry.bibaut@laposte.net - www.cfcsp.fr